Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Janvier 1888 No. 14.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cité de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique ; et de lignes courtes pour augmenter son trafic ; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer, ou ses embranchements, ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire ; de se raccorder avec ou d'acquérir tout autre chemin de fer allant au sud de ou entre les endroits en premier lieu mentionnés ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'équipement de lignes de télégraphe et de téléphone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic ou autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et généralement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Daté à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requerants.

9ins.5.1.89.

REPRODUCTIONS.

INFANTULI

Petites âmes envolées
Loin de vos mères désolées,
Où vous en êtes-vous allées,
O tristes fleurs de nos amours ?

Le berceau qui fut votre tombe
Au sol, où tout lis qui succombe,
Dans la paix du néant retombe
Vous a-t-il rendus pour toujours ?

De purs esprits souillés à peine
D'une ombre d'existence humaine
Et que soudain la mort ramène
A l'éclat natal du ciel bleu.

Rayons échappés de nos fanges,
Enfants, au sortir de vos langues
Etes-vous devenus les anges,
Les petits anges du bon Dieu ?

Ni si haut, ni si bas ! Le Maître
Ne saurait plus vous ravir l'être :
Et puisqu'un jour il vous fit naître,
Vous vivrez éternellement.

Mais il ne prive point encore
Nos ténèbres de votre aurore :
Sur la terre il vous laisse éclore
Et mourir pour le firmament.

Vous vivez, mais près de vos mères !
Pour sécher nos larmes amères,
O jeunes âmes éphémères
Vous restez au milieu de nous.

Au fond de nos âmes blessées,
Nous vous tenons encore bercées :
Vous habitez dans nos pensées,
Et c'est là votre ciel, à vous !

ACHILLE PAYSANT.

PENSÉES.

—Se venger d'une offense, c'est se mettre au niveau de son ennemi, lui pardonner c'est s'élever fort au-dessus de lui.

—LA ROCHEFOUCAULD.

—Les caractères passionnés n'atteignent le but qu'après l'avoir dépassé.

—Il y a des questions si indiscrètes, qu'elles ne méritent ni la vérité, ni le mensonge.

—Notre vanité est sans cesse l'ennemi de notre amour propre.

—La seule bonne manière d'agir dans le monde est d'être avec lui sans être à lui.

—Au fond il n'y a dans la vie que ce qu'on y met.

—Il est dans la nature de l'esprit de se laisser subjuguer par l'âme.

—Nul est à lui-même son initiateur.

—Essayer de tout et changer de place, ce n'est pas changer de nature et il est des besoins pour qui cette terre est stérile.

—Le caractère est ce qu'il faut toujours sauver avant tout car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme.

FRANCE.

La justice de Dieu ! Emprisonnés que nous sommes dans les limites étroites du temps, nous sommes tentés parfois de l'accuser de lenteur ; nous oublions trop que la terre qui passe n'est pas tout son empire, qu'elle aura le loisir de déployer la magnificence et les rigueurs de ses arrêts dans les espaces éternels.

Cependant, quand il lui plaît de se montrer, elle effraye les justes eux-mêmes par la rapidité et l'imprévu de ses coups.

Voilà un homme sans prestige par lui-même, parti des rangs inférieurs de la médiocrité sociale, porté par les événements dans la résidence de nos rois, proclamé chef de la nation française ; son nom a le privilége d'opérer cette concentration des gauches, que toute autre question tiraille, divise, disloque. Sept ans d'un gouvernement que nous nous abstenons de qualifier s'écoulent. On lui en accorde sept autres. Tout fait présumer que ce vieillard ne descendra de son siège que pour être emporté au tombeau rayonnant de la gloire d'une double présidence. C'est son espoir invincible, sa volonté inébranlable. C'est aussi, ce semble, le vœu de la nation Mais la justice de Dieu veille !

Et peu de temps, l'idole de l'Élysée sera jetée bas par les mains mêmes de ses adulateurs. Une mauvaise affaire de police correctionnelle se transforme en affaire d'Etat. Elle passionne les esprits, allume toutes les suspicions, met en déroute l'administration, la magistrature, le Parlement, le gouvernement, tous les pouvoirs publics. Au premier instant, il n'est question que de deux ou trois généraux pris, les malheureux, en flagrant délit de complicité avec des trafiquants de faveurs, avec la plus vulgaire des aventurières Bientôt, l'intervention de la Chambre, l'impuissance du ministère, la guerre civile de la police contre la magistrature, la substitution de deux pièces révélée par le plus grand des hasards et opérée au profit du gendre du Président de la République, les actions malhonnêtes de ce triste personnage mises au jour, ameutent tellement l'opinion publique, que pour l'apaiser il ne faut rien moins que lui donner en pâture la personne même du Président. Pauvre président ! Il subit la triste expérience de la loi du talion ! Il avait contribué à laisser descendre du siège présidentiel, pour y monter à sa place, un homme d'honneur qui préféra se démettre avec dignité que de se soumettre à l'injustice. La même alternative lui est posée. Mais sans se soumettre ni se démettre avec une dignité pareille, l'obstiné vieillard s'entête à faire régner à ses côtés l'iniquité d'un gendre. Mal lui en a pris !

Il s'était moqué aussi de la résistance ingénue des victimes de ses décrets, et le voilà contraint lui-même d'apposer une résistance ridicule à des Chambres prêtes, pour peu qu'il appuie encore son obstination sur des *lois existantes*, à fulminer sa déchéance, et à l'expulser de l'Élysée. Aigri, humilié, il part en dictant un message de ressentiment. Ce message, où perce l'humeur chagrine, nous révèle un esprit qui ne compte plus avec les contradictions, une âme astucieuse qui fait bon marché de la moralité pour se décerner un diplôme d'éloges qu'amis et ennemis s'accordent à lui refuser. Ecoutez-le : *Son devoir et son droit* lui disent : Résiste ; mais la sagesse et le patriotisme lui crient : Cède. Comme si le devoir pouvait être contradictoire à la sagesse et le patriotisme au droit. Il se vante d'avoir assuré "la paix, l'ordre et la liberté à la France" et de l'avoir relevée aux yeux de l'Europe ! Autant de mots, autant de contre-vérités. Il appelle ordre un gâchis tel que tout gouvernement y sombre ; paix, une lutte d'idées, de sentiments, d'animosités surexcitées au point que le désordre de la rue imposera ses volontés au Congrès ; liberté enfin, un régime qui met les scellés sur les églises, bâillonne la magistrature, exile les héritiers des rois qui ont fait la France, arrache l'enfant à la famille, pour laisser le champ libre aux licences de la presse et aux cabales de la Franc-Maçonnerie.

Il appelle relèvement de la France l'effondrement de ses finances, la débâcle de son commerce et de son industrie, la ruine de son agriculture, la désorganisation de ses troupes, le dégoût que ses mœurs révolutionnaires inspirent aux pays dont on mendie vainement l'alliance.

Devant ce cynisme à froid, les hommes les plus pacifiques se révoltent et applaudissent à cette expression de leurs sentiments.

"Vieillard, as-tu écouté les plaintes de nos Dominicains et les supplications de nos Jésuites ? As-tu été seulement ému par le Frère de la Doctrine chrétienne dont on fermait l'école, par la Sœur de Charité que le malade voulait voir revenir à son lit d'hôpital, par le pauvre Curé qui n'avait plus de quoi manger, par le père de famille à qui tu voulais ses enfants, pendant que ton forban de gendre lui volait sa fortune ? As-tu gémi sur les petits-fils et les petits-neveux de nos rois et de nos empereurs qui, là-bas, silencieux et en pleurs, font leur prière en se tournant vers la France ?

"Y as-tu pensé ?

"Non, n'est-ce pas ?

"Le malheur des autres t'a laissé insensible.

"L'heure est venue de payer tout cela... !"

Déjà tout est payé ! M. Grévy n'est plus Président de la République française. Il est tombé misérablement ; les proscrits de ses décrets sont presque les seuls à s'apitoyer sur sa chute, les seuls à prier pour ce persécuteur, que ses amis d'autrefois ont lâché à l'heure des représailles divines.

Le Congrès s'est réuni le 3 décembre pour doter la France d'un nouveau président. Au troisième tour de scrutin, la concentration républicaine s'est effectuée sur un nom dont les votes sur les questions religieuses et patriotiques ne laissent pas que d'entretenir de légitimes inquiétudes. Puisse le gouvernement de M. Sadi Carnot donner un démenti à nos douloureuses prévisions, et préparer l'ère d'un véritable relèvement de la France.

F. CLAUZEL, S. J.

OSCAR LE PARIEUR.

La mère d'Oscar, deux mois avant qu'il vint au monde, avait parié pour une fille, par cette unique raison qu'on croit toujours ce qu'on désire ; elle perdit son pari. L'enfant en porta la peine comme il advient généralement, et les premiers mots qu'il balbutia, furent cette réponse à sa mère qui lui demandait, en lui montrant un objet enveloppé :

—Qu'est-ce qu'il y a là-dedans pour Oscar ?

—Ze parie que c'est du bonbon.

C'était un joujou.

Oscar commençait comme il devait finir toute sa vie, ce garçon eut la manie du pari et la bosse du guignon. Un homme qui a passé sa vie à perdre à cette variété de jeu aurait dû être heureux en amour ; la vérité est que sa réputation de joueur le fit éconduire par sept ou huit pères de filles à marier. Mais comme il faut pourtant faire une fin, Oscar, arrivé à l'âge de cinquante-six ans, se décida pour une riche veuve qui avait vu fleurir quarante-trois fois les lilas. Malheureusement, il apprit un jour, qu'il avait un concurrent, un nommé Pontauxchoux ; une explication eut lieu entre les deux candidats à la main de Mme Flanquin (la veuve à consoler), Pontauxchoux, déclara hautement que ses affaires étaient en bonne voie, Oscar affirma que les siennes n'y étaient pas moins ; Pontauxchoux, alors de s'écrier :

—Eh bien ! monsieur, nous réglerons le question sur le terrain !

Oscar se mit à rire :

—Un duel ! dit-il, à notre âge ! pour une veuve de quarante-trois ans ! ce qu'on nous blaguerait ! passe encore si nous en avions vingt-cinq et si l'amour était de la partie, mais ni vous ni moi ne sommes amoureux. Faisons-nous la guerre, mais la bonne guerre, la guerre loyale ; pas de trahisons, pas de pièges, pas de calomnie.

—Au fait, dit Pontauxchoux, vous avez peut-être raison. C'est convenu.

—Il est bien entendu que nous ne nous trouverons jamais ensemble chez notre veuve, excepté à ses soirées

Il ne leur manquait plus que de faire la connaissance du capitaine en retraite Brabançon, chevalier de Légion d'honneur, qui les avait devancés dans le désir de succéder à feu Flanquin, ce qu'ils apprirent plus tard, comme on le verra tout à l'heure.

*** La veuve Flanquin était une excellente femme, rieuse, indulgente, ennemie de la médisance et des cancans, en quoi il y avait eu incompatibilité d'humeur entre elle et son mari, homme tatillon, potinier, tenace sur les détails oiseux. La fin prématurée de ce tourmenteur inconscient ne pouvait guère donner, à l'admiration du monde, une veuve inconsolable. Mme Flanquin avait donc accueilli les hommages du capitaine Brabançon.

Quand un jour, Oscar et, un autre jour, Pontauxchoux se déclarèrent à la veuve, celle-ci put leur dissimuler que sa main était déjà recherchée ; de sorte que lorsqu'ils se rencontrèrent et découvrirent leur rivalité, Oscar crut, tout naturellement, que la veuve avait fait allusion à Pontauxchoux et celui-ci qu'elle parlait d'Oscar.

S'étant rencontrés à une soirée donnée par l'objet de leur mutuelle convoitise, soirée ayant pour but une surprise réservée par l'hôtesse à ses invités, ils causèrent de leur situation et furent d'accord pour reconnaître qu'il fallait en finir ce soir là même. Mais comment ? demanda Pontauxchoux.

Oscar, que sa manie héréditaire n'avait jamais abandonné, proposa un pari : celui, dit-il, qui ne pourra pas faire ce qu'aura fait l'autre, abandonnera loyalement la lutte et se retirera.

—J'accepte, répondit Pontauxchoux.

Et tous deux cherchèrent dans leur imagination, surexcitée par le désir de la victoire, une expérience qui mit fin à une rivalité sans issue.

*** Oscar trouva le premier. Avisant une vieille dame bossue, vouée à faire tapisserie, il l'invita à polker et exécuta avec elle, cette danse polonaise, aux rires, difficilement contenus, de la galerie, à qui la bonne Mme Flanquin ne cessait de répéter :

—Mesdames, messieurs, de grâce ! ce brave monsieur s'est dévoué, ne raillez pas sa belle action.

Et le galant cavalier voltigeait, faisait des grâces et adressait des sourires à sa dame ravie d'une bonne fortune qu'elle croyait fermement ne jamais retrouver.

Oscar l'avait reconduite à sa place et regardait Pontauxchoux d'un air narquois qui semblait dire : Fais-en autant si tu l'oses !

Il osa et, résolument, il invita la vieille dame pour la valse dont le prélude se faisait entendre. Mise de goût par la polka, elle ne se fit pas prier et exténua son cavalier qui, observé par son rival devenu inquiet, n'osait pas demander grâce et ne s'arrêta qu'au dernier accord du piano.

Il n'y avait encore rien de fait ! qu'imaginer ?

*** Oscar eut une idée triomphante ; danseurs et pianistes prenaient un quart d'heure de repos ; il offrit, à la société, de faire un concours dans le genre de celui de la *Belle Hélène*.

Des bravos unanimes accueillirent cette proposition.

—Moi, je suis prêt, ajouta-t-il mais pour qu'il y ait concours, il faut être au moins deux, et désignant Pontauxchoux.

—Monsieur voudrait-il être mon concurrent ? demanda-t-il et il se disait à part : Te voilà collé, mon gaillard.

Eh bien ! non, Pontauxchoux accepta, et le conconrs fut ouvert aux frémissements joyeux de l'auditoire.

On commença par les bouts rimés ; les deux rivaux s'en tirèrent à succès égal.

—Nous allons passer aux charades ! dit alors Oscar, l'un composera, l'autre devinera, acceptez-vous, monsieur !

—Parfaitement, monsieur.

On tira à qui commencerait ; ce fut Pontauxchoux que le sort désigna. Il médita quelques instants, puis dit : Voilà ! mon premier est un oiseau bavard ; mon deuxième est un animal carnassier et mon tout rend les collégiens malades.

Tous les assistants se mirent instinctivement à chercher le mot et on entendait le murmure des bouches répétant la charade. Pontauxchoux regardait d'un air ironique Oscar plongé dans ses réflexions et commençait à se dire, avec la galerie : il ne trouvera pas !

Mais Oscar, levant tout à coup la tête, s'écria : J'ai trouvé !

Un grand silence se fit :

Mon premier, dit Oscar, est un oiseau bavard : pie.

Tout le monde l'ayant trouvé, ceci n'eut aucun succès. Oscar continua : Mon deuxième est un animal carnassier : panthère. Mon tout rend les collégiens malades : pipe en terre.

La société ne comprit pas d'abord ; puis des voix s'écrièrent :

—A ! pie, panthère !

Et des bravos chaleureux saluèrent le triomphateur. Pontauxchoux était atterré.

—A vous de deviner, monsieur, dit alors Oscar.

Et il posa la charade suivante : mon premier n'est rien du tout.

—Ah ! il sera difficile à trouver ce mot là, dit tout le monde en riant

Oscar continua : mon deuxième est un article de bureau et mon tout sert en temps de carnaval. Si tu devines celle-là, pensa Oscar ; et ici encore, toutes les têtes de méditer, toutes les lèvres de murmurer.

Pontauxchoux, l'esprit à la torture, la face appoplectique, ne trouvait pas ; enfin il s'écria : Je l'ai, à la grande stupéfaction d'Oscar.

Ah ! fit la galerie frémissante.

Pontauxchoux continua :

Mon premier n'est rien du tout : néant ! mon second est un article de bureau : carton, mon tout sert en temps de carnaval : nez en carton !

Un éclat de rire accompagné de battements de mains frénétiques salua la trouvaille.

*** Oscar, nerveux, agacé de ne pouvoir remporter un seul avantage, se décide à frapper un coup définitif ; s'adressant à Pontauxchoux, dont les regards le narguaient :

—Je parie, lui dit-il, que vous ne ferez pas ce que je vais faire ?

—Je tiens, répondit Pontauxchoux.

—Et moi, je te tiens, pensa Oscar.

Et la galerie anxieuse, de se demander : que va-t-il faire ?

Voici ce qu'il fit : il mit sa main sur le sommet de sa tête, y saisit une poignée de ses magnifiques cheux blonds, à l'existence desquels il avait toujours laissé croire, et découvrit son crâne poli comme un œuf d'autruche ; il portait perruque !

—Faites-en autant ! dit-il à Pontauxchoux.

—On juge de l'effet produit sur la société ; tous les visages se tournèrent vers Pontauxchoux dont la stupéfaction était complète ; il ne s'attendait pas à cela.

—Eh bien, voyons, monsieur, dit Oscar, faites-en autant ou déclarez-vous vaincu.

—Vaincu, moi ! hurla Pontauxchoux, jamais ! et, dans un mouvement de rage, il retira également une perruque que personne ne soupçonnait.

Les rires redoublèrent avec une nouvelle intensité ; on se tordait, et les visages ahuris des deux malheureux rivaux ne contribuaient pas pour peu à cette gaieté frénétique ; puis, tout le monde frappé de la même idée, la société s'écria en chœur :

—Ah ! c'était la surprise !

On se rappelle que la maîtresse de la maison avait promis une surprise à ses invités. Voyant qu'on se méprenait :

—Non, mesdames ; non, messieurs, dit-elle, ce n'est pas la surprise que je vous ménageais ; le moment est venu de vous la faire.

Prenant alors par la main le capitaine Brabançon :

—Je vous présente mon mari ! dit-elle.

Ce dénouement, après tant d'efforts et la révélation de sa calvitie, corrigea-t-il Oscar de son habitude ? Il n'aurait pas fallu lui dire non, il vous eût parié qu'il ne pariera plus jamais.

TROUVE.

Un cheval (pony) rouge, le bas de deux pattes blanches, l'une de devant et l'autre de derrière, une tache blanche dans le front et âgé d'environ trois ou quatre ans. On peut le réclamer en s'adressant à

PHILIPPE FORTIER,
Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats,
Jolys, 27 Décembre 1887.
3ins.29.12.87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company*, donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR,
Solliciteurs des requérants,
Winnipeg, 1 décembre 1887.
4ins. 8.12.87.

PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz :—SE¼ and S½ of the NE¼ of Section 10, Township 12, Range one West ; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 12, Tp. 8, Range 1 West ; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 32, Tp. 9, Range 2 West ; SE¼ and S½, NE¼ of Sec. 25, Tp 12, Range 2 West, and the SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 27, Tp. 10, Range 2 West, all in the Municipality of St. François-Xavier, in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 17th day of January nex , (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor wil after the said date be issued to James Richardson, of Kingston, Ontario, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 9th Dec. A.D. 1887.

L. W. COUTLEE,
Registrar General.
3ins. 22.12.87

Le Manitoba.

Jeudi, 19 Janvier 1888.

ENCORE UN CABINET.

La politique a fait un grand pas depuis la semaine dernière. La perte des deux divisions électorales de Saint-François-Xavier et d'Assiniboia, accompagnée de certaines défections dans les rangs du parti ministériel, a forcé le premier ministre Harrison à se démettre avec tout son cabinet, et lundi, M. Thomas Greenway, chef de l'opposition, a été appelé à former un nouveau gouvernement qui a été assermenté aujourd'hui même à deux heures.

Le cabinet se compose de l'hon. Thomas Greenway, premier ministre, président du conseil et ministre de l'agriculture.

L'hon. Joseph Martin, procureur-général et commissaire des chemins de fer.

L'hon. Lyman M. Jones trésorier-provincial.

L'hon. James A. Smart, ministre des travaux publics, et

L'hon. James E. P. Prendergast, secrétaire-provincial.

La plupart de nos lecteurs seront sans doute étonnés, et à juste raison, de la conduite de M. Prendergast, en cette circonstance; lui qui après avoir été élu deux fois avec l'influence et l'appui du parti ministériel, a pris part à toutes les luttes de ce parti, a assisté à ses réunions privées, a même été un de ceux qui ont voté en faveur du choix du Docteur Harrison comme chef du cabinet, lui qui a promis un appui cordial à M. Burke, qui refusait d'entrer dans le cabinet sans cette promesse, a enfin cédé aux conseils d'amis plus malins que sages, d'amis qui ont exploité son ambition pour le lancer dans une voie bien dangereuse et peu conforme aux règles de l'honneur dont notre nouveau ministre se targue tant. Ah! cher Monsieur, vous assumez là une terrible responsabilité. Vous vous alliez à un parti qui s'est toujours montré bien antipathique à nous et à nos intérêts. Vous êtes aujourd'hui le collègue d'hommes qui ont toujours cherché à diminuer notre influence, et qui ne s'en sont pas cachés. Par contre vous vous êtes séparé d'un parti qui nous a toujours voulu du bien et dont nous n'avons jamais eu à nous plaindre. Nous le répétons, vous assumez là une bien grande responsabilité et nous craignons que vous vous êtes fait illusion sur vos forces si vous avez cru pouvoir tenir tête à des hommes de qui nous ne pouvons attendre aucune faveur et même bien peu de justice.

N'eut-il pas mieux valu pour vous rester fidèle à ceux avec qui vous vous étiez associé en entrant dans la politique?

C'est quand un parti se trouve dans une impasse que l'on peut juger du plus ou moins de caractère des hommes qui le composent; c'est dans ces occasions-là aussi qu'un homme s'attire le respect ou le mépris général suivant qu'il reste fidèle à ses engagements, à l'allégrance promise au parti politique qu'il a toujours suivi. M. Prendergast croit monter; oui, il monte, en effet, mais ce sera pour faire une chute plus lourde. L'avenir nous le dira.

ECHOS POLITIQUES.

M. Duncan MacArthur, le nouveau député d'Assiniboia fut introduit dans la chambre lundi par MM. Drewry et Luxton.

M. Frederick Henhurst Francis, le nouveau député de Saint-François-Xavier, fut introduit par MM Greenway et A. F. Martin.

Le *Sun* d'hier soir dit:—Il y aura un représentant français dans le cabinet, M. Prendergast ou M Martin. Si le premier a la position, il sera regardé comme ayant reçu le prix de sa trahison politique; si c'est le dernier, la nomination ne sera pas vue d'un bon œil même par les députés de sa nationalité.

Une nouvelle élection aura lieu dans le comté de LaVérandrye au commencement de février. En vertu de la nouvelle loi il n'y a que les résidents qui sont appelés à voter.

A la séance d'aujourd'hui à la chambre, M. Norquay et ses partisans sont tous passés du côté gauche tandis que les partisans du nouveau cabinet sont passés à droite. M. A. F. Martin, député de Morris, a essayé de chanter *La Marseillaise*, mais comme personne n'a fait chorus, il n'a pas même pu se rendre au *jour de gloire*.

La Chambre se réunit de nouveau demain à trois heures lorsque le lieutenant-gouverneur devra sanctionner un amendement fait aujourd'hui à la loi électorale, puis il y aura un ajournement jusqu'au 27 février afin de permettre aux nouveaux ministres de se faire réélire.

SAINT-FRANCOIS-XAVIER.

Le vote de Winnipeg qui avait été la principale cause de la défaite de M. Ness dans Assiniboia a été aussi la principale cause de la défaite de M. Burke dans Saint-François-Xavier. Nous regrettons vivement le résultat et il est en effet des plus déplorables: le parti qui arrive au pouvoir a forcé l'élection d'un homme étranger à notre religion et à notre nationalité. Ceux des nôtres qui l'ont appuyé comprendront peut-être avant longtemps le danger qu'il y a de semer la division dans nos rangs.

Voici l'état de la votation:

	Francis.	Burke.
St. François-Xavier	54	42
Dauphinais	34	17
Baie St. Paul	83	47
Barnsley	29	8
	200	114
Majorité pour Francis	86	

INDUSTRIE LAITIERE.

L'assemblée de l'Association Laitière de Manitoba a eu lieu mardi soir à Winnipeg. Les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour 1888: Wm Wagner, Morrison McBeth, C. Geo. Caron, Major Boulton, Richard Waugh, Joseph Colquhoun, J. Mignault et H. Cameron.

Une résolution a été passée admettant les femmes comme membres de l'association à une souscription annuelle de 50 centins.

Les directeurs à une réunion subséquente élurent M. Wm Wagner, président; M. Boulton, vice-président et M. H. Cameron, secrétaire-Trésorier.

Nouvelles Politiques.

—On annonce que l'hon. M. Anglin abandonne la rédaction en chef du *Globe*

—Le gouvernement fédéral paie annuellement aux gouvernements provinciaux, les subsides suivants:

Ontario	$1 329,267.20
Québec	1,086,713.42
Nouvelle-Ecosse	432,750.22
Nouveau-Brunwick	495,011.60
Manitoba	443,975.60
Colombie-Britannique	212,151.05
Ile du Prince-Edouard	173,537.28

—La législature d'Ontario se réunira le 25 janvier.

Le parlement fédéral, le 23 février.

—La *Gazette du Canada* de samedi contient avis de l'élection de MM. Laurie pour Shelburne, Lovitt pour Yarmouth et Chouinard pour Dorchester. C'est le premier avis signé par M. Chapleau, le nouveau greffier de la couronne en chancellerie.

La banque de la Nouvelle-Ecosse donne avis de son assemblée annuelle à Halifax le 15 février.

La compagnie de chemin de fer Toronto, Gray & Bruce donne avis d'application au parlement pour un acte incorporant le chemin de fer Chatham, avec pouvoir d'acheter la ligne de chemin de fer allant du chemin de fer Intercolonial à Chatham Junction, jusqu'à la ville de Chatham et la rivière Miramichi.

STATISTIQUES DE 1887.

LES FAILLITES.

Nous voyons par le dernier rapport de l'agence mercantile Dun Wiman et Cie, que pendant les douze mois expirés le 31 décembre, le nombre de faillites en notre pays fut de 1,366, avec un passif de $16,070,595. Voici comment se décomposent ces chiffres par provinces:

	Nombre.	Passif.
Ontario	693	$5,357,375
Québec	290	4,035,926
Nouveau-Brunswick	83	5,350,115
Nouvelle-Ecosse	120	716,860
Ile du Prince-Edouard	13	162,000
Manitoba	37	261,269
Colombie Anglaise	25	135,950
Total	1,366	$16,070,595

Voici d'autre part un tableau comparatif des faillites qui se sont produites au Canada depuis cinq ans:

	Nombre.	Passif
1887	1,366	$16.070,595
1886	1,252	10,386,884
1885	1,256	8,86 ,609
1884	1,327	19,191,306
1883	1,384	15,949,361

LES ARRESTATIONS A MONTRÉAL.

Le député-chef de police Naegelé, de Montréal, vient de terminer son rapport annuel pour 1887. Ce rapport indique qu'il y a eu beaucoup plus d'arrestations qu'en 1886.

Le tableau suivant indique le nombre de prisonniers arrêtés en 1887:

	Hommes	Femmes	Total
Total pour 1887	6,535	962	7,497
Total pour 1886	5,533	957	6,490

Nationalité—Québec, 5,210; Ontario, 104; Nouveau-Brunswick, 5; Terreneuve 9; Angleterre, 532; Ecosse, 175; Irlande, 1,204; France, 59; Belgique, 10; Norvège, 11; Russe, 1; Grèce, 3; Indes, 4; Australie, 1.

Occupations—1 Architecte, 3 avocats, 62 forgerons, 20 commis de barre, 2,041 journalier, 71 mouleurs, 113 marchands, 2 conducteurs de navires, 2 sténographes, 426 cochers, 4 afficheurs, 47 boulangers, 348 prostituées, 9 blanchisseuses.

STATISTIQUES VITALES A QUÉBEC.

Voici le nombre de baptêmes, de mariages et de décès, rapportés parmi les catholiques de cette ville, pendant l'année dernière: Notre-Dame de Québec, 165 baptêmes, 48 mariages et 116 décès; Saint-Roch, 945 baptêmes, 163 mariages et 576 décès; Saint Jean-Baptiste, 377 baptêmes, 64 mariages et 260 décès.

Nouvelles d'Europe.

—Le *Journal des Débats* dément officiellement la nouvelle d'après laquelle M. Carnot aurait chargé M. Herbette, ambassadeur de la France à Berlin, d'informer l'empereur Guillaume qu'aussi longtemps qu'il resterait à la présidence, il n'y aurait pas de guerre.

—La *Correspondance Politique* de Vienne publie une lettre de Pesth où il est dit que vu les récents mouvements des troupes russes, malgré les protestations pacifiques de la Russie, l'Autriche doit prendre les plus grandes précautions pour ne pas se laisser surprendre.

—Sentant ses forces s'affaiblir, le prince de Birmarck a regardé l'avenir en face et choisi l'homme qui pouvait le mieux servir après lui les intérêts de l'Allemagne. Le comte de Hotzfedt-Wildenbourg, actuellement ambassadeur à Londres, est cet homme. Le comte est âgé de cinquante et un ans. Il est grand, mince, ses traits sont anguleux, ses cheveux gris et sa moustache de même couleur. D'une moralité douteuse et indifférent à ses embarras d'argent, le comte est profondément dévoué à son pays, et c'est pour cette dernière raison sans doute que le prince de Bismarck a fixé sur lui son choix.

Le comte de Hatzfeldt appartient à une famille remarquable. C'est une de ses parentes, la comtesse de Hatzfeldt, qui fut la bonne amie du socialiste Lassalle et qui fournit l'argent nécessaire à sa défense lorsqu'il fut traduit devant les tribunaux pour avoir propagé par ses écrits ses idées révolutionnaires.

Le comte de Hatzfeldt est entré dans la carrière diplomatique il y a vingt ans environ. Après l'avoir envoyé comme ambassadeur à Constantinople le chancelier l'appela au ministère des affaires étrangères comme sous secrétaire d'Etat.

—Le Pape a pourvu à la distribution de ses cadeaux du jubilé, après sa mort. Les présents de tous les souverains et tous les plus beaux articles sont destinés à former un nouveau musée au Vatican, à l'exception de ceux qui sont d'un caractère ecclésiastique, ces derniers devant être donnés à l'église Saint-Pierre. Tout ce qui restera des présents du jubilé devra être distribué aux hôpitaux de Rome.

—Les Russes vont construire le plus grand chemin de fer du monde entier. Il traversera la Sibérie, aura deux fois la longueur du Pacifique Canadien, et amènera Saint-Pétersbourg, à quinze jours de route de Vladivostock, sur l'océan Pacifique. Le pays qu'il traversera est bien pourvu d'habitants, et cette voie ferrée augmentera énormément les forces militaires de la Russie.

—M. Grévy écrit ses mémoires. Son livre aura pour titre: "Les mémoires d'un président." Il relate jour par jour les événements qui se sont produits pendant le long séjour du président à l'Elysée.

—Des journaux polonais disent que tous les officiers de naissance polonaise dans l'armée russe ont été démis et que plusieurs familles autrichiennes résidant en Pologne ont reçu ordre de quitter le pays. Il est rumeur aussi que le gouvernement russe a acheté un grand nombre de lopins de terre dans le voisinage immédiat de la frontière.

—Le duc de Norfolk a été reçu en audience par la reine Victoria au chateau d'Osborne et a remis à Sa Majesté la lettre autographe du Pape, la remerciant pour le cadeau qu'elle lui a envoyé à l'occasion de son jubilé et accompagnant ses remerciements de bonnes paroles à l'adresse de la Souveraine.

—Le gouvernement italien a résolu de censurer les princes Massina, Deldenago et Malatesta qui, malgré leur grade dans l'armée, se sont permis d'assister à la réception du Pape.

—En France, l'amiral Krantz a été nommé ministre de la Marine et non pas le contre amiral Gervais qui est nommé chef du personnel de la Marine. M. Félix Faure membre de la chambre des députés a été nommé sous-secrétaire des colonies.

—Le général Herman Kanzler, autrefois à la tête de l'armée pontificale, est décédé.

—Le czar, dans son message de félicitation au Saint-Père, se dit anxieux de prendre les intérêts de ses sujets catholiques et termine ainsi: "Je ne doute pas que la haute sagesse dont Votre Sainteté donne tant de preuves me rende capable de concilier les besoins de l'Eglise romaine en Russie avec les principes fondamentaux de mon empire."

Choses et Autres.

—Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs qui reliera Matapédia à Gaspé, une distance de 170 milles, est beaucoup avancé. Durant l'été dernier, quarante milles de chemin ont été construits entre Métapédia et Carleton. M. Armstrong, l'entrepreneur de cette voie ferrée, était à Ottawa ces jours derniers, pour avoir une entrevue avec l'honorable M. Pope, ministre des chemins de fer, au sujet du subside accordé à la compagnie. Le contrat est pour une distance de 100 milles jusqu'à Paspébiac.

—Il paraît que Montréal va enfin avoir son carnaval cet hiver; mais il n'y aura pas de palais de glace. Les amusements consisteront en promenades à la raquette, glissoires, etc. Le temps fixé est la première semaine de février.

—Les journaux de Québec annoncent que la grève des imprimeurs est terminée; que les ouvriers commencent à revenir à l'ouvrage et aux patrons, et que ceuxci ci ne les reprennent qu'en leur faisant signer un engagement de n'appartenir à aucune association ouvrière.

—A cause de l'augmentation de son trafic, la compagnie du Pacifique a décidé de doubler le nombre de ses chars à fret et de ses locomotives. Elle construira 5,000 nouveaux chars fermés et 5,000 nouveaux chars ouverts, plus 200 locomotives; ce qui nécessitera l'agrandissement de ses usines à Montréal et l'emploie de 2,500 ouvriers de plus.

—Les récentes améliorations dans les télescopes ont permis aux astronomes de faire des découvertes intéressantes, et Sig. Schiapaselli, de Milan, qui a le plus bel instrument du monde entier, avance positivement que la planète Mars est habitée par un peuple qui ressemble un peu au nôtre. Il a fait l'étonnante découverte d'une série de canaux dans cette planète. Ils ont presque cent mille de largeur et s'étendent de la mer vers l'intérieur. D'après le professeur E. A. Boyle de Saint-Louis, d'autres astronomes ont vu le même phénomène. Il est connu qu'il tombe de la neige et de la pluie sur la planète Mars, tandis qu'il y a des témoignages indubitables de vie animale.

—On agite le projet d'érection d'un monument à Papineau à Québec sur un morceau de terre connu sous le nom de "La Pointe," dans dans le faubourg Saint-Jean.

—L'ancien projet de construction d'un canal autour des chûtes Niagara est revenu sur le tapis dans un bill présenté par le député Nutting du district d'Oswego, "pour former un chenal navigable entre le lac Erié et le lac Ontario."

Le canal projeté partira de la rivière Niagara entre Buffalo et les chutes et fera un circuit de six milles d'étendue. Cette entreprise d'après une expertise qui vient d'être faite coûtera de dix à douze millions de piastres.

—M. Paradis a donné sa démission comme chef de police de Montréal. Les aspirants à la position sont très nombreux. Voici quelques noms: le lieut.-col. Hughes, M, McGown, avocat, le capitaine Heigham, le chef Vohl, de Québec et le lieut.-col. Poitras, de Valleyfield.

—Vers cinq heures moins un quart, mercredi, le 11 courant, une légère secousse de tremblement de terre fut ressentie à Ottawa. La secousse dura huit a dix secondes et alarma beaucoup ceux qui étaient éveillés à cette heure. Il n'en résulta aucun dommage cependant, si ce n'est qu'une légère commotion des nerfs et quelques assiettes brisées.

Le dernier tremblement de terre avait eu lieu le 6 juillet 1861, avec fort émoi.

PERSONNEL.

Mardi, à Montréal, Mgr Clut bénissait l'union de Melle Maggie McTavish fille de M. J. H. McTavish, de Winnipeg, et de M. Dugald McTavish, fils de l'ancien gouverneur d'Assiniboia.

M. J. A. Richard, de Winnipeg, est revenu dimanche matin de Québec.

Madame Richard dont la santé est toujours faible est encore à Québec.

Le Rév. Père McCarthy, O.M.I., a été transféré de l'archevêché à l'Eglise Sainte-Marie, et le Rév. Père Cahill, O.M.I., est à Saint-Laurent, Man., à la place du Rév. Père Camper, provincial des RR. PP. Oblats.

M. le vicomte de Bouthillier, autrefois de Paris, puis de Winnipeg et maintenant de Montréal, a épousé, dans la chapelle privée de l'archevêché de Montréal, la semaine dernière, Mademoiselle Juliette Lamothe, fille de M. Guillaume Lamothe, maître de poste de Montréal.

M. J. P. O. Allaire partira mardi pour Saint-Paul et Chicago en voyage d'affaires.

LA SAINTE-ENFANCE.

Cette belle œuvre, si minime dans ses moyens, si grande et si magnifique dans ses résultats, mérite bien que nous publions ses progrès. Tout le monde sait que pour être membre de l'œuvre, il faut donner un centin par mois et réciter tous les jours un *Ave Maria*, (il suffit d'appliquer à cette intention celui de la prière du matin ou du soir), et l'invocation suivante: Vierge Marie, priez pour nous et pour les pauvres petits enfants infidèles. Avec de si faibles moyens, l'Œuvre sauve tous les ans des milliers d'enfants de la mort éternelle. Ces beaux résultats montrents que cette œuvre est vraiment agréable à Dieu et très utile à l'Eglise. Oui, nous appellerions cette œuvre d'enfants, si elle n'était l'œuvre de Dieu dans ses résultats. Aussi les Pontifes romains, et en particulier Léon XIII glorieusement régnant, l'ont-ils enrichie de faveurs spirituelles, et recommandée à l'enfance catholique de l'univers entier. Voici les paroles que Léon XIII adressait au Prélat Directeur de la Sainte-Enfance, en juillet 82: "Je bénis de grand cœur l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Je bénis ses conseils, ses directeurs qui, par leur zèle, contribuent à étendre le règne de Jésus-Christ. Je bénis avec tendresse tous les membres de l'Œuvre, et spécialement les chers enfants qui, par leurs prières et leurs aumônes, ouvrent les portes du ciel à tant de pauvres petits enfants infidèles. Je voudrais voir tous les enfants du monde catholique membres de cette belle Œuvre de la Sainte-Enfance." Outre cette bénédiction du Saint-Père, combien d'autres faveurs spirituelles en trop grand nombre pour être mentionnées ici. Ajoutons seulement les deux messes par mois qui sont célébrées dans l'un des principaux sanctuaires consacrés à la Sainte-Enfance de Jésus et à la Très Sainte-Vierge, particulièrement à Bethléem, Nazareth, Notre-Dame de Lorette, etc.; l'une pour les membres et bienfaiteurs, l'autre pour les enfants dont le salut est l'objet de l'Œuvre.

Le conseil central fait encore dire chaque mois dans les mêmes sanctuaires deux autres messes, l'une pour les bienfaiteurs vivants qui ont fait à l'Œuvre quelques dons volontaires, en se recommandant d'une manière spéciale à ses prières, l'autre pour les bienfaiteurs défunts. Parmi les intentions des prières et des messes de l'Œuvre, est comprise, en faveur des mères chrétiennes, une intention spéciale pour obtenir que leurs enfants arrivent à la grâce du saint Baptême. Ces prières et ces messes ont également pour objet d'attirer sur eux les grâces de l'Association, pour qu'ils se disposent plus saintement au grand jour de leur première communion, et persévèrent dans leurs bonnes résolutions. Voyons maintenant les beaux résultats de l'Œuvre pour 1886, dont le rapport vient d'être publié. Pendant cette année, le montant des aumônes perçues a été de 3.441,718,05 francs, ou $688-343.61. Ce montant a été distribué entre 2,316 missions dans lesquelles 352,609 enfants ont été baptisés. Sur ces 352,609 enfants, 95,459 qui ont survécu sont élevés; et les 2,316 missions ou orphelinats, voués à cette œuvre sublime, sont assistés. Si à ces 352,609 enfants baptisés en cette année, (1886) on ajoute ceux qui ont été baptisés les années précédentes depuis 1842, on arrive à un chiffre prodigieux, à près de 50 millions. Où trouver une œuvre qui, avec d'aussi faibles moyens, obtienne, aussi promptement, aussi sûrement un pareil résultat?...... Que serait-ce, si, au lieu de 3,441,-718 05 francs les missionnaires pouvaient disposer d'une somme de près de 50 millions comme en fournissent à leurs ministres, pour propager l'erreur, nos frères séparés?

Le premier Patron de l'Œuvre est le tout aimable Enfant Jésus; Noël en est la principale fête qui se prolonge jusqu'au 2 février, fête de la Purification. C'est dans ces jours bénis, enfants chrétiens, que vous devrez vous hâter de présenter vos offrandes à votre patron. Il les recevra avec reconnaissance et avec joie, car il souffre plus de voir les pauvres enfants payens se perdre que du froid qui lui fait verser des pleurs. Ce sera ses étrennes que vous lui offrirez, et en retour le divin Enfant vous bénira, vous et vos familles.—*Communiqué*

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	5 00	à 7 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	2 50	à 3 00
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, per 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " "	0 00	à 1 00
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble	3 50 à	3 75
Charbon dur	10 00 à	10 50
Charbon mou	6 50 à	8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00 à	9 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 45	à 0 50
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	5 00	à 5 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes	5 00 à	7 00
Peaux sèches	7 00 à	9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 15

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 65
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 20	à 0 25
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	3 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 11
Dindes, par lb	0 00	à 0 15
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 07
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 10
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 07
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 05
Blé, le minot	0 53	à 0 59
Avoine, le minot	0 23	à 0 25
Orge, le minot	0 33	à 0 34

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'à la session de l'Assemblée Législative de Manitoba qui suivra la date des présentes, la Compagnie d'Assurance contre le feu du Nord-Ouest demandera à la dite Assemblée Législative un acte pour amender son acte d'incorporation et l'acte qui l'amende, comme suit:

1. En accordant à la dite compagnie pouvoir d'assurer contre les pertes par les tempêtes de grêle ou la gelée.
2. En réduisant le nombre des directeurs de la compagnie et aussi le nombre exigé pour former quorum.
3. En donnant aux directeurs de la compagnie pouvoir de déclarer des dividendes, semi-annuellement ou autrement.
4. En abrogeant la clause XX du dit acte d'incorporation.
5. En pourvoyant à ce que advenant le fait que la compagnie obtiendrait autorité en vertu d'un statut du Canada ou du Gouverneur-Général en Conseil de faire affaires, elle ne soit pas obligée de déposer ou tenir en dépôt aucune garantie au gouvernement provincial.
6. En faisant tels autres amendements, aux dits actes qui seront nécessaires pour les fins ci-dessus et aussi tels autres amendements qui seront nécessaires ou jugés à propos.

RICHARDS, BROPHY & BRADSHAW,
Solliciteurs de la Requérante.

4m.19.1.88.

Soumissions pour permis de couper du bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 30 Janvier, 1888, pour permis de couper du bois sur la moitié sud de la section 14, township 2, rang 21, à l'ouest du 1er méridien, dans la Province de Manitoba. Une copie des règlements des bois et les conditions auxquelles un permis sera accordé, peut être obtenue à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 4 Janvier, 1888.

1ins 18.1.88.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er avril prochain.

RIVIÈRE CYPRÈS ET SAINT-ALPHONSE;
deux fois par semaine, distance calculée 8 milles.

ELPHINSTONE ET STATION DE STRATHCLAIR;
deux fois par semaine, distance calculée, 9½ milles.

SAINTE-AGATHE ET WINNIPEG;
deux fois par semaines, distance calculée, 25½ milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux différents bureaux de poste sus-nommés et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 30 décembre 1887.

3ins.5.1.88

UN GRAND
B A Z A R

AU PROFIT DE LA

Mission de St.-Eustache, Man.,

SOUS LE

PATRONAGE DES DAMES

DE CETTE PAROISSE

Aura lieu à Saint-Eustache, dans la nouvelle chapelle, les

7, 8 et 9 Fevrier 1888.

RAFRAICHISSEMENTS,
ENCAN,
RAFLE,
PÊCHE MIRACULEUSE,
LOTERIE,
ARTICLES DE GOUT ET DE FANTAISIE, ELECTIONS, ETC.,
ETC., ETC.

Tous sont invites a etre presents et encourager cette œuvre recommendable.

jno. 5.1.88

NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THES, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon,

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

Chronique Locale.

—La "Winnipeg Operatic Society" joue ce soir et demain soir à l'Opéra.

—Sir Donald Smith a présenté au club des rameurs de Winnipeg une coupe de $1,000. C'est paraît-il, la plus magnifique coupe qu'il y ait au Canada.

—Les arrondissements scolaires doivent faire leur élection de commissaires le premier lundi de février prochain, selon la sect. 20 de l'acte des écoles. Un avis doit être donné au moins deux semaines à l'avance. Le surintendant a expédié des blancs d'avis à tous les arrondissements.

—La dernière *Gazette Officielle* de Manitoba contient, entre autres nominations, les suivantes :

Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba :

Joseph Bleau, Ste. Anne ; Jean-Baptiste Desautels, Ste. Anne ; Avila Desautels, Ste. Anne ; Augustin Nolin, Ste. Anne ; George Treffle Laudry, St. Norbert ; Rémi Manaigre, Lorette ; Théophile Paré, Ste. Anne ; Edmond Trudel, St. Boniface ; Toussaint Brault, St. Joseph de Letellier ; Jean-Baptiste Fillion, St. Jean-Baptiste ; Harry Lumsden, St. François-Xavier.

Pour être député shérif du district judiciaire de l'est de cette province :

John Campbell Currie, de la cité de Winnipeg, *vice* John Robertson, qui a laissé la province.

—LE JARDIN :—Pour bien cultiver les jardins potagers, pour obtenir les instructions relatives à la culture des fleurs, pour conseils et informations sur toutes espèces de graines de semence, la plantation et la culture des légumes et des fleurs, l'on trouvera que l'annuaire des graines de semances de 1888 de D. M. Ferry & Cie, est aussi complet qu'aucun ouvrage analogue qui ait jamais été publié. La variété et le caractère des informations qu'il contient, rend cet annuaire digne d'un attention spéciale de la part de tous ceux qui ont à cœur de cultiver des légumes de choix et de belles fleurs. D. M. Ferry & Cie., sont sans rivaux pour la culture et les graines d'oignons, et ils donnent à ce sujet des informations qui rendent leur annuaire très utile pour ceux qui s'occupent de la culture des oignons et les jardiniers. L'on peut obtenir l'annuaire en faisant la demande.

Adresse :

D. M. FERRY & CIE,
Detroit, Michigan. E.U.

Echos du Nord-Ouest.

—La *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest annonce que des termes de la cour suprême pour le district d'Alberta-Nord seront tenus à

Calgary—le deuxième mardi d'avril, juillet et novembre, chaque année ;

Edmonton—le deuxième lundi de mai et octobre, chaque année.

Et pour le district d'Assiniboia-Ouest à

Régina—lundi, 26 mars, 1888 ;

Station Qu'Appelle—lundi, 31 avril, 1888 ;

Courant Rapide,—mardi, 8 mai, 1888 ;

Machoire d'Orignal,—mercredi, 9 mai, 1888 ;

Fort Qu'Appelle,—lundi, 18 juin, 1888.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 12 courant, Madame N. D. Gagné, un fils.

—A Saint-Charles, le 8 courant, Madame C. Geo. Caron, une fille.

—En cette ville, le 13 courant, Madame Rémi Poulin, un fils.

—En cette ville, le 18 courant, Madame Félix Gentès, une fille.

—En cette ville, le 19 courant, Madame Joseph Buron, une fille.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sept fois par semaine, aller et retour entre

COCHRANE ET LA STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable et suivant l'arrivée des convois de malle allant à l'est ou à l'ouest.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Cochrane et Calgary et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 janvier 1888.

3ins. 18.1.88.

Dr A. F. Dame.

GRADUÉ DE L'UNIVERSITÉ VICTORIA.

Membre et ex-gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec.

Spécialité : La Chirurgie et les affections Utérines.

Bureau :—No. 3, Rue du Marché. Winnipeg.

(Ancienne résidence du Dr Dufresne.)

1m.1.12.87.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables, pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessié et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

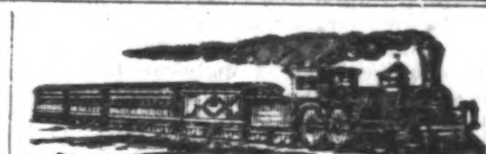
Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Cm 30,12,86

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER

— DANS —

ONTARIO, QUEBEC,

— LES —

ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varié de routes !

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man.
376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE.				DÉPART.		
		P.M. 5.10	Winnipeg	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	St. Paul	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	Chicago	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	Détroit	P.M. 7.15	P M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	Toronto			
	A.M. 7.00	P M. 7 50	New-York	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St, Paul	$18 05	
De Winnipeg à Chicago	29 55	$27 05
De Winnipeg à Détroit	37 55	33 05
De Winnipeg à Toronto	43 55	35 75
De Winnipeg à New-York	48 55	41 75
A Liverpool ou Glasgow	83 50	61 75

jno.12.1.88.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE HUITIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 18 JANVIER 1888, A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS $60,000.

1re SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - $50,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - - 5,000.00
$1.00 LE BILLET.

2me SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - $10,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - - 1,000.00
25 Cents LE BILLET.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, MONTRÉAL, CANADA.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..................billets de 1re Série à $1.00.

..................billets de 2ème Série à 25 cts.

La somme de $..................est ci-jointe

ADRESSE
Nom..................
Rue..................No..................
ou Boîte du Bureau de Poste No..................
Localité..................

REMARQUE.—Cette formule de Demande de Billets paraît dans LE MANITOBA la première semaine de chaque mois. Enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, No. 19, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

—o:o: ∞ :o:o—

Vente sans Reserve.

—o:o: ∞ :o:o—

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

Marchandises Seches, - Hardes-Faites, - Fourrures, Chaussures, Etc., Etc.

DEVRA ETRE ECOULE AVANT LE 1er FEVRIER.

Profitez de cette Grande Vente a bon Marche pour faire vos achats pour les Fetes.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX.

St. Boniface, 15 Décembre 1887.

VERGE & D'AUTEUIL.

AGRICULTURE.

LE SILO.

Je vais aujourd'hui vous parler d'un sujet qui me parait intéressant à beaucoup de points de vue. Je veux vous entretenir un instant d'une amélioration qui est appelée d'après nos agronomes les plus distingués, à créer une véritable révolution dans notre agriculture. Cette amélioration c'est le silo où l'emmagasinage de fourrages verts pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver, dans un bocal où l'air ne peut pénétrer et causer de décomposition. Ce sujet n'est pas nouveau, il a été traité bien des fois ; cependant il me semble qu'on ne saurait trop en parler, surtout quand on pense aux avantages considérables qu'offre le silo. Il est probable qu'avant peu d'années tous les cultivateurs dignes de ce nom ne pourront pas plus se passer de silo qu'ils peuvent se passer de grange aujourd'hui C'est le progrès du jour en agriculture.

***

Avec le silo vous pouvez pour ainsi dire tenir votre bétail continuellement à l'engrais ; vous le nourrissez avec un fourrage qui a toute la succulence et la richesse de nourriture de l'herbe des pâturages.

***

Avec le silo vous n'avez plus à craindre la disette du fourrage durant l'hiver ; chose qui arrive assez souvent et cause la ruine de beaueoup de cultivateurs. En effet, combien de fois, dans un hivernement trop long, ou lorsque la récolte a été mauvaise, comme cette année par exemple, le foin n'a-t-il pas valu $15 le cent bottes et la paille $8 ? Dans une semblable disette, la valeur du bétail se dépense deux fois par l'achat du fourrage. Avec le silo il n'y a plus à ne douter d'inconvénients de ce genre.

***

Avec le silo le cultivateur peut avoir deux ou trois fois plus d'animaux qu'avant et cela avec moins de frais. Des agronomes sérieux prétendent qu'avec le fourrage récolté sur un arpent, on peut hiverner facilement quatre à cinq vaches, Je le crois sans peine, quand je sais que dans un arpent semé en blé-d'inde, on peut récolter de quinze à vingt tonnes de fourrage vert, à cette proportion un cultivateur qui pourrait ensemencer quatre arpents en blé-d'inde pourrait avec un silo hiverner vingt vaches Colons du nord, quelle découverte pour vous qui avez pour la plupart de grands paturages à votre disposition.

***

Avec le silo, l'élevages des bestieux devient facile dans notre province, car nos cinq à six mois d'hiver sont un obstacle assez sérieux à cette branche importante de l'agriculture. Le bétail dans un long hivernement dépense presque sa valeur et quelque fois plus.

***

Avec le silo vous doublez la valeur et la quantité de vos fumiers. Vous améliorez votre ferme en conséquence ; vous lui rendez amplement ce que vous lui enlevez chaque année par la récolte. Votre terre loin de s'appauvrir s'enrichit continuellement et vous donne l'aisance, même la richesse, alors qu'auparavant elle suffisait à peine à votre subsistance.

***

Vous me direz tous ces avantages sont bien réels, il est vrai ; mais il faut avoir le moyen pour construire un silo, sa construction est difficile et il n'a que les cultivateurs riches qui peuvent faire cette amélioration. Vous vous trompez grandement, la construction d'un silo coûte si peu et c'est si facile à faire que tous parmi vous, même les plus pauvres, vous pouvez en avoir un. Pour vous en convaincre, je vais vous dire comment est construit un silo sur les fermes du collège Sainte-Thérèse.

C'est tout simplement une bâtisse construite à la façon des glacières. c'est-à-dire avec deux épaisseurs de planches posées sur des colombages de deux pouces sur huit, de sorte que l'espace entre les deux doubles de planches est de huit pouces ; cet espace est rempli de sciure de bois. Les colombages sont à tous les dix-huit pouces, s'ils sont si rapprochés c'est pour donner plus de solidité, plus de force à la bâtisse qui a besoin d'être très-solide pour contenir plusieurs tonnes de pesanteur. Le sol qui a été bien nivelé à l'intérieur, sert de plancher. On a donné un *rehaussage* à l'intérieur et à l'extérieur de la bâtisse. Toute cette construction qui est à deux compartiments et assez considérable, ne coûte que deux cents dollars. La grandeur doit être proportionnée au nombre d'animaux que l'on veut hiverner. Je suis convaincu qu'avec une cinquantaine de dollars, peut-être moins, on peut construire un silo dans le même genre qui répondra au besoin d'une ferme ordinaire.

Le silo en question a été rempli avec du blé-d'inde vert que l'on a haché assez fin. On a foulé légèrement en le remplissant ; la pesanteur naturelle et la fermentation ont suffit pour tasser l'ensilage ; cependant on a eu soin de remplir, autant que possible tous les vides. On a laissé l'espace d'une journée ou deux avant d'ajouter une nouvelle couche de blé-d'inde. Pour éviter tous les frais du chargement, on a répandu sur le dessus du silo une couche de paille de deux pieds d'épaisseur et l'on a recouvré le tout avec des planches clouées trois à trois et aussi jointes que possible. Cela a été suffisant pour intercepter l'air presque complètement. Lorsqu'on a ouvert le silo, une épaisseur de cinq à six pouces d'ensilage était gâtée. Cette épaisseur aurait été moindre probablement si l'on n'eût pas tardé plusieurs jours avant de mettre la paille et de recouvrir avec les planches. Le reste de l'ensilage jusqu'au fond du silo était parfaitement conservé et d'une qualité supérieure pour le bétail qui recherche avidement cette nourriture.

Les bêtes à corne de la ferme, au nombre de quatre-vingt-cinq, depuis leur entrée en hivernement se sont entretenues en très bon état avec l'ensilage, la plupart même ont engraissé. Les vaches laitières ont continué à donner du lait. Enfin, les résultats de ce premier essai d'ensilage ont été si satisfaisants que l'année prochaine, le directeur des fermes se propose de construire un autre silo sur les mêmes principes.

Il n'est pas nécessaire de hacher le blé-d'inde pour l'ensiler, seulement, dans ce cas, il sera plus difficile de l'extraire du silo pour le donner aux bestiaux.

Comme vous pouvez le voir, cultivateurs, la construction d'un silo est très facile, peu coûteuse et vous offre des avantages exceptionnels.

A l'œuvre donc, et dès l'année prochaine, ayez un silo qui vous sera une source abondante de revenus. Imitez vos voisins des Etats-Unis qui sont souvent vos maîtres en agriculture et qui bâtissent des milliers de silos tous les ans.—*La Presse.*

J. B. DES CHAMPS.

TEMPÉPATURE DES LOGEMENTS DES ANIMAUX EN HIVER.

Il est rationel, dans l'entretien des animaux, de tenir compte de la température la plus convenable que doivent présenter les locaux qu'ils habitent. D'après les expériences faites jusqu'à maintenant, pour que des animaux se portent bien, il faut dans leur logement, pendant la période froide de l'année, les températures suivantes, en admettant bien entendu, une alimentation d'engraissement ou d'entretien suffisante.

Chevaux de selle ou de voiture, 20 degrés centigrades (5o centigrades égalent 4o Réaumur).

Chevaux travaillant lentement et le plus souvent au dehors, 16o.

Jument allaitant et jeunes poulains, 20o.

Bœufs et spécialement bœufs de trait, 15o.

Jeune bétail, 20o.

Vaches laitières et veaux, 20o,

Bétail à l'engraissement, 2o à 14o.

Moutons avant la tonte, 12o. Après la tonte 20o. Pendant l'engraissement sans laine 12o à 14o.

Porcs pendant l'engraissement 12o à 14o.

Truie avec ses gorets, 20o. pendant l'engraissement.

Une température trop élevée, en général, énerve et affaiblit. En outre par une haute température, le sang se dilate et menace de rompre les vaisseaux les plus fins et aux parois les plus minces, ce qui peut facilement occasionner le vertige et l'apoplexie : des maux d'yeux déterminés par un état inflammatoire ne sont point non plus des raretés.

Henneberg a établi par des recherches exactes que les étables pour le bétail doivent avoir de 16 à 18o C., comme température normale, avec laquelle la quantité minimum de principes nutritifs est utilisée à la production de la chaleur. Lorsque la température n'est que de 10o, il se manifeste déjà une utilisation plus appréciable, et pour un degré en moins, en partant du point de congélation, l'utilisation de la nourriture à l'élévation de la température du corps augmente de 5 à 6 p. c.

Mais, par contre, pour chaque degré dont la chaleur de l'étable se rapproche de la température normale de 16o, le besoin en nourriture pour la chaleur du corps diminue de 2 à 3 pour 100.

La pratique a, par des recherches précises et des expériences du plus haut intérêt, montré depuis longtemps longtemps la vérité de ce proverbe : " Le froid, consume." Le thermomètre est d'une grande importance dans toutes les étables ; il est nécessaire à tout cultivateur soucieux de ses intérêts.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Règlements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1887," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession du droit d'exploi er un bac, pour l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exigent la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux, l'un publié en anglais et l'autre en français, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et le requérant devra, sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages, et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, (et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page), entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

55. Avant d'adresser à la chambre une pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'etendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage de radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de coustruire un pont levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

jno 15.12.87

AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir : A Manitou le 10 janvier 1888 ; à Winnipeg le 17 janvier 1888 ; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888 ; à Brandon, le 31 janvier 1888 ; à Minnedosa, le 7 fevrier 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris daus la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bonâ fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa ; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisee de cette annonce. 5ins 15.12.87.

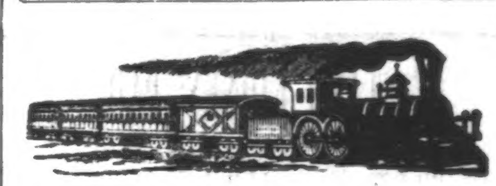
AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la législature de la province de Manitoba à sa prochaine session qui doit s'ouvrir le 12 Janvier 1888, d'un acte autorisant John Norquay, Ecr., à devenir avocat de la dite province, d'après certains termes et conditions.

Daté ce 4 Janvier, 1888.

T. S. KENNEDY,
Solliciteur du requérant.

4ins.12.1.88



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.		Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.	
D	18 00	... † Winnipeg † ...	C	9 30
	23 45	...Portage du Rat...		4 10
	6 30	.... Ignace		21 35
	9 38	.......Savanne		18 15
E	13 05	.....Port-Arthur.....	B	14 25

Allant à l'Ouest. Départ			Allant à l'Est Arrivée	
A	10 25	... † Winnipeg † ...	A	17 10
	12 50	..Portage la Prairie..		14 55
	15 07	.... Carberry		12 50
C	15 20	.......Brandon.......	A	11 45
	17 22	.... Virden	D	8 43
	18 14	..... Elkhorn		8 05
	19 09	..... Moosemin		7 04
	21 10	.....Broadview.......		5 20
	23 51	... ..Qu'Appelle.......		2 20
D	1 30	.... Regina	D	24 38
	3 20 A	Moosejaw	D	22 55
	3 30 D		A	22 45
	8 30	.....Swift Current.....		18 05
	12 30	.. ..Maple Creek.....		14 15
	15 10	.......Dunmore.......		11 40
	16 00	.....Medicine Hat.....		11 15
	22 05	....Gleichen.......		5 35
C	1 00	.......Calgarry.......		3 20
	5 05	.......Canmore.......	C	24 01
	5 50	.........Banff.........		23 18
	9 10	.........Field.........		20 25
	11 20	.... Donald		17 10
	14 3[illegible]	Glacier House B. C.		13 20
	17 45	..... .Revelstoke.....		9 30
H	23 42	...... Kamloops		3 30
	1 09	........Savonas.	B	1 51
	2 19	........Ashcroft..		24 39
	5 14	. ...Lytton		21 41
	9 00	....Yale		17 53
	12 17	.......Hammond......		14 11
	12 51	..... Port Moody		13 39
	13 26	..New Westminster..		14 30
	13 30	...... Vancouver.......		13 00
H	21 00	A.......Victoria......D	K	2 00

Allant vers le Sud			Allant vers le Nord	
A	9 05	D. † Winnipeg † A.	A	17 25
	11 50	... Dominion City ...		14 50
A	12 15	A. † Emerson † D.	A	14 25

Allant Nord.			Allant Sud.	
G	16 30	D... Winnipeg ...A.	F	9 20
G	18 10	A. Selkirk Ouest D.	F	7 50

Allant à l'Ouest.			Allant à l'Est.	
G	10 35	D... Winnipeg ...A.	G	15 00
	11 25	...Stony Mountain...		14 00
G	11 50	A... Stonewall ...D.	G	13 30

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est.	
F	11 00	D. † Winnipeg † A.	G	15 45
	12 00	...... Headingly......		14 50
	14 10	.......Barnsley.......		12 45
	17 00	.... Treherne.		10 05
F	17 35	.... Holland	G	9 30
	18 20	....Cypress River....		8 45
F	19 00	A. † Glenboro † D.		9 00

Allant Sud Ouest.			Allant Nord-Est.	
G10 00	F10 10	D†WinnipegA	F16 40	G19 30
12 00	13 05	......Morris......	14 39	16 15
12 40	14 05	†..Rosedale ...	14 00	15 15
13 25	14 50	..... Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†... Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	... Manitou ...	11 25	G 8 10
16 20	....	..Pilot Mound..	10 14	....
16 35	....	..Crystal City..	10 00	....
17 23	....	.. Cartwright ..	9 07	....
17 43	....	...Holmfield ...	8 47	....
18 27	....	...Killarney ...	8 25	....
19 20	....	AB Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. General.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.